

Repères historiques

Document mis à jour le 30 avril 2023

Nota

Comme son nom l'indique, ces fiches de « Repères historiques » ne sont que l'indication chronologique des principaux faits marquants liés au sujet traité. Ces fiches ne sont en aucun cas des analyses. Leur objectif est simplement de donner au lecteur des indications de bases, en lui permettant, s'il le désire, d'aller « plus loin », notamment grâce aux liens hypertextes qui sont mentionnés, aux sources et/ou à la bibliographie.

Résumé

L'Institut national des sports (INS) a été créé, *de facto*, en 1945 ; l'Institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP) lui succède en 1976, en application d'une loi d'octobre 1975. Il a été transformé en novembre 2009 en Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (l'acronyme INSEP a été conservé).

Toutefois, d'une certaine manière, cet établissement est le successeur et l'héritier d'autres structures partageant des missions plus ou moins proches, relevant de la préparation physique militaire, de la gymnastique, de la rééducation physique, de l'éducation physique, du sport scolaire ou civil et du sport de haut niveau. Ces structures remontent au début du XIX^{ème} siècle.

En tentant de préciser leurs missions, dans leurs évolutions, quatre fiches de « Repères historiques » les présentent à grands traits, chacune correspondant à des étapes spécifiques (seule la première partie est actuellement en ligne).

La **première partie** est consacrée à la période 1819-1939. Elle voit se créer le premier Gymnase civil et militaire, commandé par le colonel François AMOROS, puis l'École normale de gymnastique militaire de Joinville, dirigée par deux de ses fidèles. L'implantation et l'appellation officielle de cette école évolueront. Elle sera communément nommée École de Joinville, du nom de la commune de rattachement, à l'époque, du camp militaire de Saint-Maur, implanté dans le bois appelé « Bois de Vincennes » après 1789. L'ensemble de ce bois sera officiellement incorporé à Paris en 1929. Sous le nom d'École supérieure d'éducation physique, elle sera fermée définitivement lors de la déclaration de guerre, en septembre 1939.

Les missions de l'École de Joinville évolueront pendant cette période. Très centrée sur la préparation militaire et la formation de son encadrement, elle évoluera avec la formation des personnels civils, en concurrence avec d'autres structures de formations, universitaires et médicales, à partir de la fin des années 1920. Très centrée également sur l'éducation physique et la « gymnastique », selon le concept de l'époque, elle se préoccupera progressivement du sport de haut niveau à partir du début des années 1920, là aussi parfois un peu en concurrence avec le sport civil, mais progressivement en complémentarité.

L'École de Joinville fut largement un précurseur en matière de recherche scientifique et de médecine du sport, notamment avec la venue, en 1902, de Georges DEMENÏ, élève d'Etienne-Jules MAREY. Toutefois, après la Première Guerre mondiale (où sa mission principale devint le renforcement physique des blessés « récupérables » et une préparation militaire spécifique) le rayonnement national et international l'École décrut progressivement, notamment faute de moyen, même si l'ambition demeurait et restait affichée.

La **deuxième partie** portera sur la période 1940-1975. Le régime de Vichy crée, notamment, le collège national des moniteurs et athlètes (CNMA), implanté à Antibes, puis transféré à Paris en 1943. Il est largement à l'origine de la naissance, officieuse en 1945 puis officielle en 1946, de l'Institut national des sports (INS), sur l'ancien camp militaire de Saint-Maur. Il y a également une continuité historique entre l'École de Joinville, le CNMA et l'INS, puis l'INSEP, *via* les équipes pédagogiques qui se sont succédées, dans la mesure où nombre de cadres du CNMA étaient d'anciens instructeurs de l'École et contribueront à créer l'INS.

Bien que regroupés dans un même cadre administratif pendant le régime de Vichy au sein du Centre national de l'éducation générale (CNEG), le CNMA demeure en concurrence avec l'École normale d'éducation physique et sportive de Paris (ENEPS, appellation de fin 1940), dans la mesure où, comme elle, il forme des personnels civils (moniteurs) destinés à enseigner comme les professeurs formés à l'ENEPS dans des établissements du secondaire, collèges et lycées. Toutefois, les formations sont plus courtes, l'orientation pédagogique est plus pragmatique, ce qui alimente les conflits intellectuels entre théorie et pratique ; le CNMA a une connotation sportive plus prononcée et accueille des sportifs de haut niveau pour leur entraînement et leur formation.

Dans les faits, en 1945, plus qu'à l'ENEPS, l'Institut national des sports (INS) succède très largement au CNMA, avec une préoccupation orientée de plus en plus exclusivement sur le sport, comme son sigle l'indique, sport de masse (on dira sport pour tous plus tard) et sport de haut niveau. Son partenariat avec les fédérations sportives de développe beaucoup.

L'INS affichera les mêmes ambitions que l'ancienne École de Joinville en matière de recherche et de médecine du sport. Toutefois il faudra attendre plusieurs années pour qu'elle en ait les moyens. Cela commencera un peu timidement dans les années 1950, puis progressivement, en matière de recherche, à partir de 1960 et son rapprochement avec l'ENSEPS.

En effet, un regroupement administratif s'opère en mars 1960 avec l'École normale supérieure d'éducation physique et sportive de garçons (ENSEPS – nouvelle appellation de l'ENEPS), sous la dénomination des « Établissements de Joinville ». Cela contribue aussi au renforcement des débats, voire des conflits, entre théorie et pratique, sport et éducation physique, etc.

La prise en charge progressive par l'université de formation des enseignants d'éducation physique et sportive avec la création des unités d'enseignement et de recherche en sciences et techniques des activités physiques et sportives (UER STAPS), après 1968, remet en cause le positionnement de l'ENSEPS. Un nouveau rôle à cette « nouvelle » l'ENSEPS, notamment en matière de formation continue et supérieure des enseignants d'EPS.

En octobre 1975, l'INS fusionne juridiquement avec l'ENSEPS, pour créer l'Institut national du sport et de l'éducation physique (INSEP).

La **troisième partie** portera sur la période 1976-2009, de la constitution effective de l'INSEP, sous forme d'établissement public à caractère administratif (EPA) à sa transformation en établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP).

La prise en charge par l'université de la totalité de la formation des enseignants d'éducation physique et sportive, engagée progressivement dans la fin des années 1960 et complètement effectuée au début des années 1980, décharge *de facto* l'INSEP de cette mission. L'Institut peut se consacrer uniquement au sport et, de plus en plus, au sport de haut niveau (SHN), dans le cadre du réseau qui se met en place avec des centres d'entraînement spécialisés à l'INSEP, les sections sport-étude, puis les centres permanents d'entraînement et de formation (CPEF) sur le territoire, et enfin les pôles (espoirs, jeunes et France), l'INSEP n'abritant que des pôles France, les seuls préparant aux compétitions nationales et internationales.

Dans le cadre de leur « double projet », d'entraînement et de formation, la préparation aux concours d'enseignant d'éducation physique ne demeure alors qu'un type de formation, possible parmi d'autres, pour les sportives et sportifs de haut niveau (Shn) qui s'entraînent dans ces pôles de l'INSEP.

S'agissant du développement de la recherche en matière de sciences du sport, l'INSEP a sans doute bénéficié de son rapprochement avec l'ENSEPS. Toutefois de nombreux chercheurs ayant travaillé pour l'Institut le quitteront pour les universités. En matière de médecine du sport, c'est surtout à partir du début des années 1980 que son rayonnement deviendra significatif (en parallèle avec l'intérêt grandissant du ministère chargé des sports sur ce domaine, en lien avec la prévention et la lutte contre le dopage). Le département médical (DM) de l'INSEP bénéficiera d'un accroissement très significatif de ses moyens matériels en 2008.

La **quatrième partie** portera sur la période 2010 à 2021, première décennie de fonctionnement de la nouvelle forme juridique de l'INSEP et de sa nouvelle appellation d'Institut national du sport, de l'expertise et de la performance (nouvelle appellation mais signe inchangé). Le projet ayant été lancé au début des années 1980, l'INSEP entre enfin, 25 ans après, dans la catégorie des grands établissements, sous forme d'établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP).

%%%%%%%%

Fiche réalisée par **Michel CHAUVEAU**
Inspecteur principal de la
Jeunesse et des Sports honoraire

Chef de bureau
des moyens des services
déconcentrés et de la tutelle
des établissements
(DASE 9 – 1986-1990)

Directeur de l'INSEP
(1997-2002)